

Plan de localisation des points d'échantillonnage

PLOMB – CUIVRE

(Article 21.0.1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Nom de l'installation de distribution :	Réseau de Sainte-Claire
Numéro de l'installation de distribution :	X0010161
Nombre de personnes desservies :	3556
Année civile couverte par ce plan d'échantillonnage :	2021
Date de réalisation de ce plan d'échantillonnage :	16 Février 2022

Nom du responsable légal de l'installation de distribution : Municipalité Sainte-Claire

Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent plan :

- Nom : Réjean Beaudet
- Numéro de téléphone : 418.806.3952
- Courriel : rbeaudet@hydroexperts.ca

Rappel de l'exigence (article 21.0.1) :

« Réserve faite des points d'échantillonnage dont la localisation est prescrite par une disposition du présent règlement, le responsable du système ou de l'installation de distribution doit s'assurer que les points d'échantillonnage à partir desquels les prélèvements sont faits permettent d'obtenir des données représentatives de la qualité de l'eau pour l'ensemble du réseau. Il doit aussi tenir à la disposition du ministre, pendant une période minimale de cinq ans, une copie du plan de localisation des points d'échantillonnage en indiquant, le cas échéant, les numéros civiques des bâtiments concernés, accompagnée d'un document explicatif de la détermination des points d'échantillonnage incluant une description des caractéristiques de chacun d'eux. Le plan de localisation doit, en outre, identifier les secteurs dont les caractéristiques hydrauliques permettent d'y confiner toute contamination de l'eau du système ou de l'installation de distribution. »

1. Plans du réseau et localisation des points d'échantillonnage

Instructions

Inclure dans cette section du document le nombre de plans requis pour représenter l'ensemble du réseau de distribution visé par l'exigence. Le plan de localisation présenté ne devrait pas être un croquis, mais plutôt une carte urbaine dont l'échelle est de 1/5 000 à 1/20 000, ou encore un schéma du cheminement hydraulique de l'eau dans le réseau de distribution, selon la disponibilité.

Sur le ou les plans présentés, indiquer la localisation de chaque point d'échantillonnage utilisé dans le cadre des prélèvements requis par la réglementation (qu'il s'agisse de points fixes ou utilisés de manière rotative) et désigner chacun d'eux par un chiffre distinct.

Désigner également, sur le ou les plans présentés, les secteurs du réseau de distribution dont les caractéristiques hydrauliques permettent de confiner à ces secteurs toute contamination de l'eau du système ou de l'installation de distribution, si ces secteurs ont déjà été déterminés. N'indiquer que les secteurs établis par une personne compétente en la matière.

***Si la carte liée au plan d'échantillonnage n'est pas une carte hydraulique, veuillez confirmer que le plan ci-joint a été réalisé à l'aide de la carte hydraulique et à quel endroit celle-ci peut être consultée. :*

1. Plans du réseau et localisation des points d'échantillonnage

Détermination des bâtiments prioritaires :

- Identifier sur le plan décrit ci-dessus les quartiers prioritaires repérés pour l'échantillonnage tel que décrit à la [partie 1 du Guide pour les municipalités](#).
- Confirmer, à l'aide du tableau ci-dessous, vos critères permettant de prioriser les sites de prélèvement tel que décrit à la [partie 2 du Guide pour les municipalités](#).

	Oui	Non
Résidences dotées d'une tuyauterie interne en plomb		X
Résidences dotées d'une entrée de service en plomb		X
Résidences situées dans une rue où l'on a trouvé des entrées de service en plomb		X
Résidences construites ou raccordées au réseau dans les années où l'on a installé la majorité des entrées de service en plomb	X	
Résidences construites ou raccordées au réseau avant 1955	X	
Résidences construites ou raccordées au réseau entre 1956 et 1970	X	
Résidences construites ou raccordées au réseau entre 1971 et 1990	X	
Résidences construites avant 1990 et grands bâtiments	X	

- Identifier la liste des établissements accueillant des enfants de 6 ans et moins, comme les garderies ou les écoles primaires.

Nom de l'établissement	Description de l'établissement (Ex. CPE, garderie en milieu familial, école)	Adresse
Ecole Morissette	Ecole primaire	60 rue de la Fabrique
CPE l'Escale	CPE	94 rue de la fabrique
Garderie	Garderie	136 rue Couture

1. Plans du réseau et localisation des points d'échantillonnage

Méthodologie de l'échantillonnage

L'échantillonnage du plomb et du cuivre doit être réalisé tel que mentionné dans [la partie 2.2 du guide pour les municipalités](#). Les renseignements recueillis lors de la visite d'un bâtiment et les résultats d'analyse doivent être compilés dans ces tableaux :

- [Modèle de tableau pour inscrire les renseignements recueillis au sujet du bâtiment lors de l'échantillonnage chez le citoyen](#)
 - [Modèle de tableau pour compiler les résultats des mesures réalisées lors de l'échantillonnage chez le citoyen](#)
- Ces tableaux doivent être rendu disponibles sur demande du ministère :

	Initiales
L'échantillonnage a été réalisé tel que mentionné dans la partie 2.2 du guide pour les municipalités (ex. : stagnation 30 minutes).	SD
Les renseignements recueillis au sujet des bâtiments échantillonnés sont compilés dans le modèle de tableau prévu à cet effet.	SD
Les résultats d'analyse sont compilés dans le modèle de tableau prévu à cet effet.	SD

Résultats 2020

2021	Cuivre ppm	Plomb ppm	Note
136 rue Couture	,171	0,001	Inférieur au seuil
142 rue Couture	,279	0,001	
154 rue Couture	,047	0,001	Inférieur au seuil
142 rue Principale	,013	0,001	Inférieur au seuil
146-d rue Principale	,041	0,001	

2. Justification des points d'échantillonnage sélectionnés

Indiquer dans le tableau qui suit (ajouter des lignes au besoin), pour chacun des secteurs si cela s'applique, tous les points définis sur la ou les cartes présentées à la section précédente. Indiquer l'adresse municipale ou, si cela ne s'applique pas, des précisions appropriées au sujet du lieu, en précisant les paramètres visés par les prélèvements à cet endroit ainsi que la raison du choix du lieu et, au besoin, en fournissant d'autres précisions pertinentes sur le lieu, notamment la période de récurrence ou la saisonnalité de l'utilisation de ce lieu de prélèvement.

Les raisons qui expliquent les choix du lieu de prélèvement peuvent notamment faire appel au type de lieu prévu au Règlement sur la qualité de l'eau potable ou dans ses documents de soutien (centre du réseau, extrémité du réseau), ainsi qu'à la présence dans le lieu sélectionné de caractéristiques particulières au regard du paramètre visé par l'analyse (lieu où le temps de séjour de l'eau est élevé, lieu possédant une entrée de service en plomb, etc.). Chaque point devrait être sélectionné à la suite d'une évaluation de la représentativité de ce lieu compte tenu des exigences applicables au type de paramètre mesuré.

Année	Numéro du point d'échantillonnage sur la carte	Adresse ou nom du lieu	Paramètres visés par les analyses à cet endroit	Raison du choix du lieu de prélèvement	Autres éléments d'information pertinents
2022	Secteur no.2	Secteur de l'Église	Plomb et cuivre	Résidences construites ou raccordées au réseau avant 1955	Conduites en fonte
		CPE L'escale	Plomb et cuivre	CPE	
			Plomb et cuivre		
			Plomb et cuivre		
2023	Secteur no.3	Secteur Hotel de ville ou Secteur no.1 si ces conduites sont changés	Plomb et cuivre	Résidences construites ou raccordées au réseau avant 1955	Vieux réseau Fuites possibles. Sera possiblement remplacé en 2023
			Plomb et cuivre		
			Plomb et cuivre		
			Plomb et cuivre		
			Plomb et cuivre		

2. Justification des points d'échantillonnage sélectionnés

2024	Secteur 4	Secteur Montée ou Secteur no.2 si les conduites sont changées. Une attention sera portée à la nature des entrées d'eau	Plomb et cuivre	Résidences construites ou raccordées au réseau avant 1955	Vieux réseau Fuites possibles. Sera possiblement remplacé en 2023
			Plomb et cuivre		
			Plomb et cuivre		
			Plomb et cuivre		
			Plomb et cuivre		
2025	Secteur no.1 ou 2	Sera à confirmer suite aux travaux de réhabilitation	Plomb et cuivre	Résidences construites ou raccordées au réseau avant 1955	Vieux réseau Fuites possibles. Sera possiblement remplacé en 2023
			Plomb et cuivre		
			Plomb et cuivre		
			Plomb et cuivre		
			Plomb et cuivre		
2026	Secteur no.1	Secteur rivière	Plomb et cuivre	Résidences construites ou raccordées au réseau avant 1955	Conduites en fonte
		Ecole Morissette	Plomb et cuivre	Ecole primaire	
			Plomb et cuivre		
			Plomb et cuivre		
			Plomb et cuivre		

2. Justification des points d'échantillonnage sélectionnés

